

SOCIÉTÉ COLONIALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Société coloniale pour le commerce et l'industrie
(*Le Petit Bleu*, 22 décembre 1917)

D'un acte sous signature privée en date du 29 octobre 1917, déposé chez M^e Dufour, notaire à Paris, il a été constitué, sous ce titre, une société au capital de 1 million de francs, en 2.000 actions de 500 francs toutes à souscrire en numéraire, ayant pour objet toutes opérations commerciales, minières, agricoles, forestières, industrielles et financières, dans les pays d'outre-mer, et spécialement dans les colonies françaises et pays de protectorat français, etc.

Son siège est fixé à Paris, 64, rue de la Victoire.

L'assemblée, tenue le 22 novembre suivant, a nommé premiers administrateurs : MM. Jean Weber ¹, 50, rue de Douai ; Alphonse Fondère ², 64, rue de la Victoire ; Jean Roland-Gosselin ³, 1, rue Georges-Berger ; Paul-Eugène Dutasta ⁴, 47, rue de Sèvres ; Marc-Jules Henriquez ⁵, 47, rue Cambon ; Léo-Abel Gaboriaud ⁶, 1, rue Vauvenargues ;

¹ Jean Weber (1873-1940) : directeur général (février 1913), administrateur-directeur général (déc. 1913), puis président (1923) de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Voir [encadré](#).

² Alphonse Fondère (1865-1930) : administrateur, puis président des Messageries fluviales du Congo, d'Afrique et Congo, administrateur de plusieurs autres sociétés équatoriales (Ekela-Kadei-Sangha, Haute-Sangha, Banque française de l'Afrique équatoriale, Sultanats du Haut-Oubangui, Compagnie d'exploitations forestières africaines (CEFA) au Gabon, Compagnie minière du Congo français, Crédit foncier du Congo) et marocaines, président des Entreprises asiatiques (Indochine) mais aussi administrateur du Crédit français (Lhoste), des Phosphates de Floride, de la Société universelle de mines, industrie, commerce et agriculture (SUMICA)(1913), de la Société française radio-électrique, de la Société de recherches et de forages, et de la Compagnie générale des colonies. Il disparaît alors qu'il travaillait à la création d'une Banque d'État d'Abyssinie à dominante française. Délégué de Caillaux lors des négociations franco-allemandes de 1911 ayant abouti à la cession du bec de canard congolais contre la liberté d'action au Maroc. Membre à la fin de sa vie du Conseil supérieur des colonies.

³ Jean Roland-Gosselin (1868-1936) : polytechnicien, administrateur de la Société de construction des Batignolles, futur président du Dakar-Saint-Louis. Voir [encadré](#).

⁴ Paul Dutasta (1873-1925) : diplomate reconverti dans les affaires. Président d'Orosdi-Back en 1921. Voir [encadré](#).

⁵ Marc-Jules Henriquez (1866-1936) : marié à Eugénie Braunstein. Dont Georges et André Henriquez, du groupe Financière du Congo. Journaliste orienté vers les questions minières (*Revue sud-africaine*, etc.), puis représentant de la Banque Jacques Gunzburg dans de nombreuses sociétés, d'abord comme commissaire aux comptes : Société minière de l'Afrique occidentale, Tramways de Sedan, Crédit franco-égyptien, Association minière... Puis comme administrateur : Société coloniale pour le commerce et l'industrie (1918), Société auxiliaire de crédit agricole (fév. 1919), Chaudronneries du Nord (mars 1919), Union française de fabriques d'engrais (août 1919), Société industrielle de produits métallurgiques (nov. 1919), Société nord-africaine d'études minières et industrielles (mai 1920), Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (juin 1920), Compagnie générale des graisses alimentaires (août 1920), Frigorifiques d'Extrême-Orient (sept. 1920), Travaux Publics de Paris (Établissements Dechezleprêtre)(jan. 1921), Compagnie forestière Sangha-Oubangui, Compagnie agricole de minoterie (1924), Compagnie commerciale Sangha-Oubangui (1928), Phosphates de Constantine... Avis de décès : *Le Journal des débats*, 27 décembre 1936.

⁶ Léo-Abel Gaboriaud : administrateur-directeur de la N'Goko-Sangha, puis administrateur de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui.

Joseph Danon, 21, avenue Victor-Hugo ; Camille-Charles-Théodore Chaigneau, 6, rue Edmond-About ; et Pierre Arbel, 103, avenue Henri-Martin, à Paris.

CONSTITUTION

Société coloniale pour le commerce et l'industrie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 janvier 1918)

Cap. 1.000.000 fr. en 2.000 act. de 500 fr. Il est créé 2 000 parts de fondateur attribuées à MM. Fondère. Siège à Paris, 61, r. de la Victoire. Conseil : MM. Weber, Fondère, Roland-Gosselin, Dutasta, Henriquez, Gaboriaud, Danon, Chaigneau [BTP], Arbel [matériel ferroviaire]. Statuts chez M^e Panhard, Paris. — *Gazette des Tribunaux*, 21 décembre 1917.

AEC 1922/63 — Sté coloniale pour le commerce et l'industrie,
Capital. — Sté an., f. le 22 nov. 1917 ; 1 million de fr. en 2.000 actions de 500 fr. lib. de moitié.

Objet. — Société d'études s'intéressant particulièrement à certaines entrepr. de l'A.-O. F et de l'A.-E. F. — En 1920, une mission forestière a été envoyée au Gabon. L'effort de la société se porte du côté de la fourniture de lames de parquet et de bois utilisés pour des usages nouveaux.

Conseil. — MM. J[ean] Weber, présid. ; A[lphonse] Fondère, Simon Cerf, M[arc-Jules] Henriquez, Roland-Gosselin.

Société coloniale pour le commerce et l'Industrie
(*La Journée industrielle*, 13 janvier 1922)

Les actionnaires de cette société, réunis hier au siège, 5, rue de La-Rochefoucauld, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Jean Weber, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1920, accusant un solde débiteur de 53.690 fr. 41.

L'assemblée a enregistré avec satisfaction l'heureuse issue d'un marché passé avec l'État pour la fourniture de bois coloniaux due à la conclusion, avec le ministère des Régions libérées, d'un avenant au marché primitif, traité en 1919, et à la constitution, en novembre 1921 de la Compagnie générale des bois coloniaux qui assurera l'exécution de cette fourniture.

Le conseil, en vue de se ménager de nouvelles possibilités, a cédé à la N'goko Sangha le bail de la société, ainsi que l'installation de l'ancien siège, 29-31, rue de Clichy, à Paris. Cette opération, réalisée au cours de l'année dernier, assurera à la société un certain revenu annuel.

L'action principale de la société, en 1920, a été l'envoi au Gabon d'une mission d'études dont M. Mac Farlane, ingénieur américain, était chargé et qui a confirmé la richesse de la forêt équatoriale et l'étendue de ses possibilités de production.

Le conseil a porté l'effort de la société du côté de la fourniture de lames de parquet et de bois utilisés pour des usages auxquels ils n'avaient jamais été appliqués. Il est intéressant de signaler la possibilité qui s'ouvre à la France de se fournir en bois coloniaux dans certains domaines nouveaux.

La mission envoyée par la société au Libéria ne peut manquer d'attirer un jour ou l'autre l'attention du gouvernement, français et d'organismes commerciaux puissants auxquels la société pourra céder les résultats de ses études.

Georges-Olivier HENRIQUEZ, administrateur délégué

Né à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise), le 5 juin 1897.

Fils de Marc-*Jules* Henriquez (ci-dessus) et de Eugénie Braunstein.

Frère d'André Henriquez, qui succèdera à Georges à la Compagnie financière du Congo et au Crédit foncier du Congo.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 22 août 1915. Réformé pour blessure (chute d'avion).

Ingénieur ECP.

Fondateur (oct. 1923), puis liquidateur (1926) de Georges Henriquez & Cie, 48, rue de Londres, Paris (VIII^e) : grains et graines, céréales et dérivés.

Fondateur (1928) et administrateur délégué de la [Compagnie commerciale Sangha-Oubangui](#),

administrateur délégué de la [Société financière du Congo français](#) (mai 1933),

administrateur du [Crédit foncier du Congo](#) (août 1933),

administrateur délégué en Afrique de la [Compagnie générale de transports en Afrique](#),

administrateur directeur de la [Compagnie française du Haut et du Bas-Congo](#).

Chevalier de la Légion d'honneur du 25 février 1937.

Décédé à Auschwitz (Pologne), le 25 janvier 1944.